

DIVISION N

Services gouvernementaux

GRAND GROUPE 81 Services de l'administration fédérale

811 Services de défense

8111 Services de défense

Établissements des Forces armées canadiennes et d'organismes civils dont l'activité principale est d'assurer des services de défense nationale.

Cette classe comprend:

- Arsenal maritime
- Base aérienne militaire
- Base navale militaire
- Bureau de recherche pour la défense
- Camps militaires
- Forces armées
- Garde côtière
- Ministère de la Défense
- Autres services de défense nationale

812 Services de protection

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale consiste à fournir des services concernant la sécurité des particuliers et la protection des biens. Les services de protection sont destinés à protéger contre la négligence, l'exploitation et les abus.

8121 Tribunaux

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale consiste à rendre des jugements et à interpréter la loi, ainsi qu'à fournir des services d'arbitrage lors de procédures civiles. Les tribunaux d'appels de juridiction fédérale figurent à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Cour d'appel
- Cour du banc de la Reine
- Cour fédérale (échiquier)
- Cour suprême
- Tribunal fédéral d'équité
- Tribunal fédéral de droit
- Tribunaux administratifs fédéraux

8122 Services correctionnels

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale consiste à fournir des services d'incar-

cération et de réinsertion sociale comme il s'en trouve dans les prisons et autres établissements de détention.

Cette classe comprend:

- Centres fédéraux de détention
- Établissements correctionnels fédéraux
- Libérations conditionnelles (services fédéraux)
- Pénitenciers fédéraux
- Réinsertion sociale (services fédéraux)

8123 Services de police

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de maintenir l'ordre et la paix au moyen des services de la police.

Cette classe comprend:

- Gendarmerie royale du Canada
- Police fédérale

Elle ne comprend pas:

- Services de police privés (cf. 7791)

8125 Services de réglementation

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale concerne la protection des particuliers à titre individuel ou collectif contre la négligence, l'exploitation ou les abus.

Cette classe comprend:

- Ministère de la Justice (fédéral)

Elle ne comprend pas:

- Les établissements chargés de la réglementation d'une activité en particulier ou agissant au nom d'un groupe de personnes se livrant à une seule activité. Ces établissements figurent à la classe appropriée; ainsi l'Office national de l'énergie figure à la classe 8172.

8129 Autres services de protection

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale concerne les cas d'urgence et les désastres importants. Sont compris les établissements dont l'activité principale est la lutte contre les animaux ou les insectes nuisibles et de fournir des services de protection de juridiction fédérale non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Services fédéraux de planification d'urgence
- Services fédéraux de quarantaine (animaux)

813 Services relatifs au travail et à l'emploi et services d'immigration

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de fournir des services relatifs au travail, à l'emploi, à l'immigration, à la citoyenneté, etc.

8131 Services relatifs au travail et à l'emploi

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est l'étude du marché du travail et des questions concernant les relations employeurs-employés, dont l'amélioration des conditions de travail et l'offre de services d'arbitrage et de condition lors des négociations collectives. Sont également comprises, les agences d'emplois du gouvernement fédéral.

Cette classe comprend:

- Arbitrage (services fédéraux)
- Emplois (services fédéraux)
- Médiation et conciliation (services fédéraux)
- Normes de sécurité et d'hygiène au travail (services fédéraux)
- Orientation professionnelle (services fédéraux)
- Relations industrielles (services fédéraux)

8132 Services d'immigration

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est la promotion de l'immigration et l'aide aux immigrants, ainsi que le contrôle de l'entrée des particuliers au pays.

Cette classe comprend:

- Admission de visiteurs: touristes et travailleurs temporaires (services fédéraux)
- Déportation (services fédéraux)
- Établissements de réfugiés (services fédéraux)
- Recrutement et admission d'immigrants (services fédéraux)

8139 Autres services relatifs au travail, à l'emploi et à l'immigration

Établissements d'organismes ou de ministères du gouvernement fédéral dont les activités combinent les services relatifs à l'emploi, au travail et à l'immigration. Sont également compris, les établissements dont l'activité principale est l'enregistrement des citoyens et la promotion d'activités intéressant les citoyens.

Cette classe comprend:

- Enregistrement des citoyens (services fédéraux)

814 Affaires étrangères et aide internationale

8141 Affaires étrangères

Établissements dont l'activité principale est de s'occuper des relations officielles entre le gouvernement du Canada et ceux des pays étrangers.

Cette classe comprend:

- Missions consulaires établies à l'étranger (services fédéraux)
- Organisations de visites officielles et de visites d'État (services fédéraux)
- Représentation diplomatique (services fédéraux)
- Services d'échanges internationaux (services fédéraux)
- Services de passeports (services fédéraux)

8142 Aide internationale

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est l'aide au développement économique et l'amélioration des conditions sociales dans les pays étrangers.

Cette classe comprend:

- Aide au développement international (services fédéraux)
- Développement économique et social à l'étranger (services fédéraux)
- Programmes d'aide alimentaire (services fédéraux)
- Recherche sur le développement international (services fédéraux)

815 Services administratifs généraux

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de fournir un appui aux activités gouvernementales en général ou engagés dans des activités chevauchant un certain nombre de fonctions gouvernementales.

8151 Organismes des pouvoirs exécutif et législatif

Établissements du gouvernement fédéral comme le Cabinet et le Conseil privé qui, en général, gèrent les activités gouvernementales, y compris les représentants de la Couronne, les assemblées législatives et leurs auxiliaires.

Cette classe comprend:

- Bibliothèque du parlement fédéral
- Bureau de l'orateur, administration fédérale
- Bureau du Premier ministre, administration fédérale
- Bureau du Conseil privé
- Bureau du Gouverneur général
- Chambre des communes
- Conseil exécutif, administration fédérale
- Parlement au fédéral
- Sénat

8152 Gestion des finances et de l'économie

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de planifier la mise au point et l'application des politiques fiscales du gouvernement et des politiques connexes, ainsi que la gestion de la dette publique.

Cette classe comprend:

- Accords sur le partage des impôts, administration fédérale
- Affaires financières, administration fédérale
- Budget, administration fédérale
- Gestion de la dette publique, administration fédérale
- Gestion des avoirs en caisse, administration fédérale
- Gestion du fonds de revenu consolidé, administration fédérale
- Politique économique et fiscale, administration fédérale
- Secrétariat du Conseil du trésor, administration fédérale

8153 Gestion de la fiscalité

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est d'établir les impôts, de les percevoir et d'effectuer les tâches administratives connexes.

Cette classe comprend:

- Enquêtes sur les délits fiscaux, administration fédérale
- Fiscalité, administration fédérale
- Ministère du Revenu fédéral
- Perception de droits et de taxes sur les biens, administration fédérale
- Perception des impôts sur le revenu, administration fédérale
- Perception des taxes de vente et d'accise, administration fédérale
- Tarif douanier

8154 Gestion des affaires intergouvernementales

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est d'entretenir des relations avec d'autres niveaux de gouvernements canadiens.

Cette classe comprend:

- Relations fédérales-provinciales, administration fédérale

8159 Autres services administratifs généraux

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de fournir des services administratifs ne pouvant être assignés de façon plus précise.

Cette classe comprend:

- Bureau d'élection, administration fédérale
- Bureau du vérificateur général, administration fédérale
- Commissaire aux langues officielles, administration fédérale
- Commission de la fonction publique, administration fédérale
- Commission des droits de la personne, administration fédérale
- Commission des relations de travail dans la fonction publique, administration fédérale
- Gestion de la propriété publique, administration fédérale
- Programmes de travaux publics, administration fédérale
- Services des achats, administration fédérale
- Vérifications, administration fédérale

816 Gestion des ressources humaines

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de gérer des programmes servant à assurer le bien-être des individus.

8161 Gestion des services de santé

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de gérer des programmes destinés à protéger et à promouvoir la santé des particuliers et des collectivités.

Cette classe comprend:

- Application de la quarantaine (maladies contagieuses), administration fédérale
- Attribution de subventions de recherches (sciences de la santé), administration fédérale
- Programmes de promotion de la santé, administration fédérale
- Programmes de protection de la santé, administration fédérale

- Programmes de santé et de soins médicaux, administration fédérale

Elle ne comprend pas:

- Les établissements dont l'activité principale est de fournir des soins de santé (cf. Grand groupe 86)

8162 Gestion des services sociaux

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de gérer des programmes de services sociaux qui fournissent de l'aide et des services relatifs au bien-être social et qui gèrent les services relatifs aux crédits et aux rabais d'impôt (y compris les subventions aux propriétaires-occupants) et d'autres services sociaux.

Cette classe comprend:

- Assistance sociale (coûts partagés), administration fédérale
- Prestations de retraite, assurance sociale, administration fédérale
- Programmes d'allocations familiales, administration fédérale
- Programmes de prestations aux anciens combattants, administration fédérale
- Programmes de sécurité de la vieillesse, administration fédérale
- Programmes des services sociaux, administration fédérale
- Promotion du bien-être public, administration fédérale

Elle ne comprend pas:

- Les établissements dont l'activité principale est d'opérer des régimes contributifs, comme les régimes de pensions universels et les régimes concernant la population active et l'indemnisation des accidents du travail (cf. 7339)

8163 Gestion de l'éducation

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de gérer des programmes d'enseignement aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire et des services spéciaux de recyclage.

Cette classe comprend:

- Programmes d'enseignement à l'intention des Amérindiens et des Inuits, administration fédérale
- Programmes sociaux de recyclage, administration fédérale

Elle ne comprend pas:

- Les établissements dont l'activité principale est l'enseignement, y compris les conseils scolaires locaux (cf. Grand groupe 85)

8164 Gestion des loisirs et de la culture

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de gérer des programmes visant à fournir des services de loisir et de culture.

Cette classe comprend:

- Conditionnement physique et sport amateur, administration fédérale
- Orientation et planification des loisirs, administration fédérale
- Parrainage d'activités récréatives et culturelles, administration fédérale
- Programmes culturels et récréatifs, administration fédérale
- Programmes d'art et de culture, administration fédérale

- Programmes des arts d'exécution, administration fédérale
- Programmes des sports amateurs, administration fédérale
- Subventions au cinéma, administration fédérale
- Subventions aux loisirs, à la culture et aux arts, administration fédérale

Elle ne comprend pas:

- Bibliothèques, musées, archives et galeries (cf. Grand groupe 85)
- Établissements fournissant des services de loisirs (cf. Grand groupe 96)

817 Gestion des services économiques

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est la gestion de programmes visant à promouvoir le bien-être économique et concernant les transports, les communications, la conservation des richesses naturelles, le développement industriel, l'environnement, le logement, l'aménagement du territoire et la recherche-développement.

8171 Gestion des transports et des communications

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de gérer des programmes concernant les transports par air, par route, par rail et par eau, les transports en commun, les communications et les services postaux.

Cette classe comprend:

- Attribution de permis aux services de communications, administration fédérale
- Attribution de permis aux transporteurs, administration fédérale
- Formulation et application de normes relatives aux transports et aux communications, administration fédérale
- Planification des politiques en matière de communications, administration fédérale
- Programmes de transports aériens, administration fédérale
- Recherches sur les transports et les communications, administration fédérale
- Réglementation de l'aviation civile, administration fédérale

Elle ne comprend pas:

- Les établissements dont l'activité principale est de fournir des services de transports (cf. Grand groupe 45)

8172 Gestion des programmes de conservation des richesses naturelles et de développement industriel

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est de gérer des programmes concernant la conservation ou la mise en valeur, pour des fins industrielles, des ressources agricoles, du poisson et du gibier, des forêts, des mines, du pétrole et du gaz, du tourisme, de l'énergie hydraulique et à la promotion de l'industrie en général.

Cette classe comprend:

- Aide au développement des entreprises, administration fédérale
- Programmes d'aide aux exportations, administration fédérale

- Programmes de conservation des ressources naturelles, administration fédérale
- Programmes de développement industriel régional, administration fédérale
- Programmes de promotion du tourisme, administration fédérale
- Programmes en matière d'énergie, administration fédérale
- Subventions et stimulants au développement industriel, administration fédérale

8173 Gestion de l'environnement

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est la gestion de programmes concernant l'amélioration de l'environnement par des mesures de distribution et de purification de l'eau, de collecte et d'évacuation des eaux d'égout, la cueillette et l'élimination des ordures et la lutte contre la pollution.

Cette classe comprend:

- Programmes de lutte contre la pollution, administration fédérale
- Programmes en matière d'environnement, administration fédérale
- Recherches sur les problèmes écologiques, administration fédérale

Elle ne comprend pas:

- L'exploitation d'une utilité publique (cf. Grand groupe 49)

8174 Gestion de l'habitation

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est d'aider les constructeurs et les propriétaires.

Cette classe comprend:

- Programmes d'habitation, administration fédérale
- Elle ne comprend pas:*
- Les établissements dont l'activité principale est l'aménagement, la construction et la location de bâtiments (cf. Division F)

8175 Gestion de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est la planification et le zonage reliés au développement communautaire et à l'aménagement du territoire.

Cette classe comprend:

- Programmes d'aménagement et de mise en valeur du territoire, administration fédérale

8176 Gestion de la recherche

Établissements du gouvernement fédéral dont l'activité principale est la gestion d'activités de recherches et l'aide à ce domaine.

Cette classe comprend:

- Programmes de recherches, administration fédérale
- Programmes de support à la recherche, administration fédérale

GRAND GROUPE 82 Services de l'administration provinciale

822 Services de protection

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est de fournir des services assurant la sécurité des particuliers et la protection de la propriété. Les services de protection englobent les mesures destinées à protéger contre la négligence, l'exploitation et les abus.

8221 Tribunaux

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est de rendre des jugements et d'interpréter la loi, ainsi que de fournir des services d'arbitrage lors des procédures civiles.

Cette classe comprend:

- Cour d'appel du Québec
- Cour provinciale et supérieure du Québec
- Cour des sessions de la paix
- Cour du coroner
- Cour des petites créances
- Tribunal de la jeunesse
- Tribunal de l'expropriation
- Tribunal des juges de paix
- Tribunal du transport
- Tribunal du travail
- Tribunal minier

8222 Services correctionnels

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est de fournir des services d'incarcération et de réinsertion sociale tels qu'on voit dans les prisons et d'exploiter d'autres établissements de détention, y compris les fermes-écoles et les établissements d'éducation surveillée.

Cette classe comprend:

- Centres correctionnels (services provinciaux)
- Centres de détention du Québec

8223 Services de police

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est le maintien de l'ordre et de la paix au moyen de services et de forces de police.

Cette classe comprend:

- Sûreté du Québec

8224 Services de lutte contre l'incendie

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est la prévention des incendies et l'investigation à la suite d'incendies.

Cette classe comprend:

- Commissariat des incendies (services provinciaux)
- Programmes de prévention des incendies (services provinciaux)
- Services d'enquêtes sur les incendies (services provinciaux)

8225 Services de réglementation

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est la protection des particuliers, à titre individuel ou collectif, contre la négligence, l'exploitation ou les abus.

Cette classe comprend:

- Comité de la protection de la jeunesse
- Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec
- Commission de police du Québec
- Commission des droits de la personne du Québec
- Commission des libérations conditionnelles du Québec
- Conseil consultatif de la justice

8229 Autres services de protection

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale concerne les cas d'urgence et les désastres importants.

Cette classe comprend:

- Protection civile du Québec

823 Services relatifs au travail et à l'emploi

8231 Services relatifs au travail et à l'emploi

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est l'étude du marché du travail et l'implication dans des questions concernant les relations employeurs-employés, dont l'amélioration des conditions de travail et l'offre de services d'arbitrage et de conciliation lors des négociations collectives. Sont également compris, les bureaux d'emplois du Québec.

Cette classe comprend:

- Arbitrage (services provinciaux)
- Emploi (services provinciaux)
- Médiation et conciliation (services provinciaux)
- Normes de sécurité et d'hygiène au travail (services provinciaux)
- Orientation professionnelle (services provinciaux)
- Relations industrielles (services provinciaux)

825 Services administratifs généraux

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est de fournir un appui aux activités gouvernementales en général ou engagés dans des activités chevauchant un certain nombre de fonctions gouvernementales.

8251 Organismes des pouvoirs exécutif et législatif

Établissements de l'administration provinciale dont les cabinets et conseils qui, en général, gèrent les activités gouvernementales. Sont compris, les représentants de la Couronne, les assemblées législatives et leurs auxiliaires.

Cette classe comprend:

- Assemblée nationale, administration provinciale
- Bibliothèque du parlement, administration provinciale

- Bureau du Conseil exécutif, administration provinciale
- Bureau du Lieutenant-gouverneur, administration provinciale
- Bureau du Premier ministre, administration provinciale

8252 Gestion des finances et de l'économie

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est la planification, la mise au point et l'application de politiques fiscales et de politiques connexes, y compris la gestion de la dette publique.

Cette classe comprend:

- Budget et affaires fiscales, administration provinciale
- Conseil du trésor, administration provinciale
- Finances, administration provinciale
- Gestion de la dette, administration provinciale
- Politique économique, administration provinciale
- Relations fiscales fédérales-provinciales, administration provinciale

8253 Gestion de la fiscalité

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est d'établir l'impôt, de la percevoir et d'effectuer les tâches administratives connexes.

Cette classe comprend:

- Ministère du Revenu du Québec
- Perception de la taxe de vente, administration provinciale
- Perception des impôts, administration provinciale

8254 Gestion des affaires intergouvernementales

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est d'entretenir des relations avec d'autres gouvernements.

Cette classe comprend:

- Affaires intergouvernementales, administration provinciale
- Affaires municipales, administration provinciale
- Commission municipale du Québec
- Relations fédérales-provinciales, administration provinciale
- Relations interprovinciales, administration provinciale

8259 Autres services administratifs généraux

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est de fournir des services administratifs ne pouvant être assignés de façon plus précise.

Cette classe comprend:

- Bureau du directeur général des élections, administration provinciale
- Bureau du financement des partis politiques, administration provinciale
- Bureau du vérificateur général, administration provinciale
- Commission de la fonction publique, administration provinciale
- Commission des droits de la personne, administration provinciale
- Conseil du statut de la femme, administration provinciale

- Protecteur du citoyen, administration provinciale
- Service général des achats, administration provinciale

826 Gestion des ressources humaines

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est de gérer des programmes qui assurent le bien-être des individus.

8261 Gestion des services de santé

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est la gestion de programmes destinés à protéger et promouvoir la santé des particuliers et des collectivités.

Cette classe comprend:

- Inspection de l'hygiène, administration provinciale
- Programmes de santé, administration provinciale
- Programmes publics d'hygiène, administration provinciale
- Subventions aux services de santé, administration provinciale

Elle ne comprend pas:

- Les établissements dont l'activité principale est de fournir des soins de santé (cf. Grand groupe 86)
- Régie de l'assurance-maladie du Québec (cf. 7339)

8262 Gestion des services sociaux

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est la gestion de programmes de services sociaux pouvant fournir de l'aide et des services relatifs au bien-être social et la gestion de services relatifs aux crédits et aux rabais d'impôt (y compris les subventions aux propriétaires occupants) et d'autres services sociaux.

Cette classe comprend:

- Politique sociale, administration provinciale
- Programmes d'assistance sociale, administration provinciale
- Programmes de bien-être de la famille, administration provinciale
- Programmes de services sociaux communautaires, administration provinciale

Elle ne comprend pas:

- Régie des rentes du Québec (cf. 7339)

8263 Gestion de l'éducation

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est la gestion de programmes d'enseignement aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire et des services spéciaux de recyclage.

Cette classe comprend:

- Formulation de programmes d'enseignement, administration provinciale
- Planification de l'enseignement, administration provinciale
- Programmes d'aide aux universités, administration provinciale
- Programmes de financement de l'enseignement, administration provinciale
- Programmes de formation des adultes, administration provinciale
- Programmes de formation des maîtres, administration provinciale

- Programmes de formation pour l'enfance inadaptée, administration provinciale
Elle ne comprend pas:
- Les conseils scolaires locaux (cf. Grand groupe 85)
- Les établissements dont l'activité principale est l'enseignement (cf. Grand groupe 85)

8264 Gestion des loisirs et de la culture

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est la gestion de programmes visant à fournir des services de loisirs et de culture.

Cette classe comprend:

- Gestion des parcs provinciaux, administration provinciale
- Patrimoine culturel, administration provinciale
- Programmes d'aide au développement culturel, administration provinciale
- Programmes d'aide aux loisirs et aux sports, administration provinciale
- Programmes d'affaires culturelles, administration provinciale
- Sociétés de plein air

Elle ne comprend pas:

- Bibliothèques, musées, archives et galeries d'art (cf. Grand groupe 85)
- Établissements dont l'activité principale est de fournir des services de divertissement et loisirs (cf. Grand groupe 96)

827 Gestion des services économiques

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est la gestion de programmes visant à promouvoir le bien-être économique concernant les transports, les communications, la conservation des richesses naturelles, le développement industriel, l'environnement, le logement, l'aménagement du territoire et la recherche-développement.

8271 Gestion des transports et des communications

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est la gestion de programmes qui se rapportent aux transports et aux communications.

Cette classe comprend:

- Bureau des véhicules automobiles du Québec
- Programmes d'autoroutes et des transports, administration provinciale
- Programmes de communications, administration provinciale
- Réglementation des transports et programmes de sécurité, administration provinciale
- Transports et communications, administration provinciale

Elle ne comprend pas:

- Les établissements dont l'activité principale est de fournir des services de transports ou de communications (cf. Grand groupe 48)

8272 Gestion des programmes de conservation des richesses naturelles et de développement industriel

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est la gestion de programmes concernant la conservation ou la mise en valeur, à des fins indus-

trielles, des ressources agricoles, du poisson et du gibier, des forêts, des mines, du pétrole et du gaz, du tourisme, de l'énergie hydraulique et la promotion de l'industrie en général.

Cette classe comprend:

- Développement industriel et commerce, administration provinciale
- Programmes agricoles et forestiers, administration provinciale
- Programmes d'aide à la petite entreprise, administration provinciale
- Programmes d'aide aux pêcheries, administration provinciale
- Programmes de conservation de la faune, administration provinciale
- Programmes de développement agricole, administration provinciale
- Programmes de promotion du tourisme, administration provinciale
- Programmes relatifs aux ressources énergétiques, administration provinciale
- Programmes relatifs aux ressources minières, administration provinciale

8273 Gestion de l'environnement

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est la gestion de programme visant à protéger et à améliorer l'environnement.

Cette classe comprend:

- Programmes de lutte contre la pollution, administration provinciale
- Programmes de protection de l'environnement, administration provinciale

8274 Gestion de l'habitation

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale consiste à aider et protéger les constructeurs, les propriétaires, les locataires, etc.

Cette classe comprend:

- Programmes relatifs à l'habitation, administration provinciale

Elle ne comprend pas:

- Aménagement, construction et location de bâtiments (cf. Division F ou L)

8275 Gestion de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale est la planification et le zonage reliés au développement communautaire et l'aménagement du territoire.

Cette classe comprend:

- Aménagement et mise en valeur du territoire, administration provinciale
- Protection du territoire agricole, administration provinciale

8276 Gestion de la recherche

Établissements de l'administration provinciale dont l'activité principale concerne la gestion d'activités de recherche et l'aide à ce domaine.

Cette classe comprend:

- Programmes de recherche, administration provinciale

GRAND GROUPE 83 Services des administrations locales

832 Services de protection

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est de fournir des services visant à assurer la sécurité des particuliers et la protection de la propriété. Les services de protection englobent les mesures destinées à protéger contre la négligence, l'exploitation et les abus.

8321 Tribunaux et services correctionnels

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est de rendre des jugements et d'interpréter la loi, de fournir des services d'arbitrage, d'incarcération et de réinsertion sociale, comme on en trouve dans les prisons et autres établissements de détention.

Cette classe comprend:

- Centres de détention, localités/municipalités
- Cour municipale

8323 Services de police

Établissements d'administration locales dont l'activité principale est le maintien de l'ordre et de la paix au moyen de services et de forces de police.

Cette classe comprend:

- Police (services municipaux)
- Protection policière (services municipaux)

Elle ne comprend pas:

- Services de police privés (cf. 7791)

8324 Services de lutte contre les incendies

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est de prévenir et d'éteindre les incendies et de mener les enquêtes pertinentes.

Cette classe comprend:

- Enquêtes sur les incendies (services municipaux)
- Lutte contre les incendies (services municipaux)
- Prévention contre les incendies (services municipaux)

8325 Services de réglementation

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la protection des particuliers, à titre individuels ou collectifs, contre la négligence, l'exploitation ou les abus.

8329 Autres services de protection

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale concerne les cas d'urgences et les désastres importants. Sont également compris, les établissements dont l'activité principale est la lutte contre les animaux ou les insectes nuisibles ou de fournir des services de protection non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Mesures d'urgence (services municipaux)

835 Services administratifs généraux

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est de fournir un appui aux activités gouvernementales en général ou engagés dans des activités chevauchant un certain nombre de fonctions gouvernementales.

8351 Organismes des pouvoirs exécutif et législatif

Établissements d'administrations locales, comme les conseils qui, en général, gèrent les activités gouvernementales, y compris les services auxiliaires.

Cette classe comprend:

- Bureau du maire
- Comité exécutif, administration municipale
- Commission/conseil municipal
- Commission/conseil régional, administration locale
- Commissions de contrôle, administration municipale
- Conseil de communauté métropolitaine
- Conseil de communauté urbaine
- Conseil de district
- Conseil exécutif, administration municipale
- Conseil municipal
- Conseils de bandes

8352 Gestion des finances et de l'économie

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la planification, la mise au point et l'application de politiques fiscales du gouvernement et de politiques connexes et la gestion de la dette publique.

Cette classe comprend:

- Affaires financières, administration locale
- Budget, administration locale
- Gestion des recettes en espèces et des dépenses, administration locale
- Octroi de permis à l'entreprise, administration locale
- Services des finances, administration locale

8353 Gestion de la fiscalité

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est d'établir l'impôt, de le percevoir et d'effectuer les tâches administratives connexes.

Cette classe comprend:

- Impôts fonciers, administration locale
- Impôt sur les biens mobiliers, administration locale
- Perception des impôts, administration locale
- Taxe d'affaires, administration locale
- Taxe sur les amusements, administration locale
- Taxes d'améliorations locales, administration locale

8354 Gestion des affaires intergouvernementales

Établissements d'administration locales dont l'activité principale est de s'occuper des relations avec d'autres gouvernements.

Cette classe comprend:

- Affaires intergouvernementales, administration locale

8359 Autres services administratifs généraux

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est de fournir des services administratifs ne pouvant être assignés de façon plus précise.

Cette classe comprend:

- Administration générale n.c.a., administration locale

836 Gestion des ressources humaines

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la gestion des programmes visant à assurer le bien-être individuel.

8361 Gestion des services de santé

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la gestion de programmes destinés à protéger et à promouvoir la santé des particuliers et des collectivités.

Cette classe comprend:

- Administration des programmes municipaux d'hygiène
- Programmes d'hygiène communautaire, administration locale

8362 Gestion des services sociaux

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la gestion de programmes de services sociaux, qui fournissent de l'aide et des services relatifs au bien-être social et qui gèrent les services sociaux.

Cette classe comprend:

- Administration de programmes municipaux de bien-être
- Programmes d'affaires sociales, administration locale
- Programmes de services sociaux communautaires, administration locale

8363 Gestion de l'éducation

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la gestion de programmes d'enseignement et de services spéciaux de recyclage.

Cette classe comprend:

- Programmes d'enseignement, administration locale

8364 Gestion des loisirs et de la culture

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la gestion des programmes visant à fournir des services de loisirs et de culture.

Cette classe comprend:

- Commission des parcs et des loisirs, administration municipale
- Programmes de loisirs communautaires, administration locale
- Programmes de loisirs, administration municipale

Elle ne comprend pas:

- Bibliothèque, musée, archives et galeries d'art (cf. Grand groupe 96)

837 Gestion des services économiques

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la gestion de programmes visant à promouvoir le bien-être économique concernant les transports, les communications, la conservation des richesses naturelles, le développement industriel, l'environnement, le logement et l'aménagement du territoire.

8371 Gestion des transports

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la gestion de programmes concernant les transports.

Cette classe comprend:

- Commission de transports, administration locale

8372 Gestion des programmes de conservation des richesses naturelles et de développement industriel

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la gestion de programmes concernant la conservation des richesses naturelles et la promotion de l'industrie en général.

Cette classe comprend:

- Aide au développement industriel, administration locale
- Office du tourisme, administration municipale
- Organisme régional de conservation, administration locale

8373 Gestion de l'environnement

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la gestion de programmes visant à protéger ou à améliorer l'environnement par des mesures concernant la distribution et la purification de l'eau, la collecte et l'évacuation des eaux d'égout, la cueillette et l'élimination des ordures et la lutte contre la pollution.

Cette classe comprend:

- Programmes relatifs à l'environnement, administration locale

8374 Gestion de l'habitation

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est d'aider les constructeurs, les propriétaires, etc.

Cette classe comprend:

- Programmes relatifs à l'habitation, administration locale

8375 Gestion de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire

Établissements d'administrations locales dont l'activité principale est la planification et le zonage des municipalités, le développement communautaire et l'aménagement du territoire.

Cette classe comprend:

- Aménagement et mise en valeur du territoire, administration locale

GRAND GROUPE 84
**Organismes internationaux et
autres organismes
extra-territoriaux**

**841 Organismes internationaux et autres
organismes extra-territoriaux**

**8411 Organismes internationaux et autres
organismes extra-territoriaux**

Établissements de gouvernements étrangers ou du Commonwealth, situés en sol canadien, chargés d'assurer certaines activités d'ordre gouvernemental: services consulaires, missions diplomatiques, activités de légation. Les établissements étrangers et ceux du Commonwealth qui s'occupent de transports aériens, de services de télégraphie et de T.S.F. ou de toute autre activité appartenant à une autre industrie sont classés à l'industrie appropriée.

Cette classe comprend:

- Services diplomatiques étrangers
- Services d'organismes internationaux
- Services gouvernementaux étrangers

DIVISION O

Services d'enseignement

GRAND GROUPE 85 Services d'enseignement

Établissements dont l'activité principale consiste à dispenser un enseignement scolaire général, technique ou professionnel au moyen de cours donnés en classe ou par correspondance. Sont compris, les bibliothèques, musées et archives.

851 Enseignement aux niveaux de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire

8511 Enseignement aux niveaux de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire

Établissements dont l'activité principale consiste à dispenser un enseignement aux niveaux élémentaire et secondaire, y compris l'école maternelle. Cette rubrique comprend les commissions scolaires qui administrent les écoles primaires et secondaires, de même que les écoles privées, publiques ou confessionnelles qui dispensent un enseignement à ces mêmes niveaux. Cette rubrique comprend également les écoles offrant un enseignement primaire et secondaire général par correspondance, ainsi que les écoles pour enfants handicapés.

Cette classe comprend:

- Académies (écoles)
- Collèges élémentaires et secondaires
- Commissions scolaires
- Écoles de métiers (coiffure, secrétariat, mécanique, machiniste, etc.) de niveau secondaire
- Écoles d'enseignement par correspondance, niveaux élémentaire et secondaire
- Écoles polyvalentes
- Écoles pour enfants handicapés (aveugles, sourds, déficients, etc.)
- Écoles privées élémentaires et secondaires
- Maternelles
- Pensionnats élémentaires et secondaires

Elle ne comprend pas:

- Garderies et écoles prématernelles (cf. 8641)

852 Enseignement postsecondaire non universitaire

8521 Enseignement postsecondaire non universitaire

Établissements dont l'activité principale est de dispenser un enseignement postsecondaire non universitaire.

Cette classe comprend:

- Cégeps
- Collèges communautaires
- Collèges de technologie, d'informatique, d'administration, etc. de niveau collégial
- Écoles de ballet
- Écoles de coiffeurs

853 Enseignement universitaire

8531 Enseignement universitaire

Établissements dont l'activité principale consiste en l'administration des universités et des collèges habilités à délivrer des grades universitaires.

Cette classe comprend:

- Centres d'études universitaires
- Collèges de théologie
- Collèges militaires (niveau universitaire)
- Conservatoires de musique ou de théâtre
- École des Beaux-Arts
- École des hautes études commerciales
- École de technologie supérieure
- École nationale d'administration publique
- École polytechnique
- Institut Armand-Frappier
- Institut national de la recherche scientifique
- Télé-Université
- Universités

854 Enseignement de formation personnelle et populaire

8541 Enseignement de formation personnelle et populaire

Établissements dont l'activité principale est de dispenser un enseignement de formation personnelle ou populaire menant à un diplôme ou non. Ces cours populaires se donnent autant au niveau public que privé.

Cette classe comprend:

- Écoles de conduite (auto ou camion)
- Écoles de judo, karaté, aikido, etc.
- Écoles de langues, culture personnelle

- Écoles d'élégance et de personnalité
 - Écoles de musique, culture personnelle
 - Toutes autres écoles de cours populaires
- Elle ne comprend pas:*
- Écoles de danse (cf. 8521 ou 9693)

855 Musées et archives

8551 Musées et archives

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de musées, de galeries d'art, d'archives, de jardins zoologiques, de jardins botaniques et d'autres conservatoires de ce genre.

Cette classe comprend:

- Archives
- Galeries d'art
- Musées d'art
- Musées de guerre, de science, de technologie, municipaux, provinciaux et nationaux
- Sites historiques

Elle ne comprend pas:

- Galeries d'art vendant des tableaux (cf. 6593)

856 Bibliothèques

8561 Bibliothèques

Établissements dont l'activité principale est de fournir des services de bibliothèques.

Cette classe comprend:

- Bibliobus
- Bibliothèque de prêt
- Bibliothèque de référence

Elle ne comprend pas:

- Commerce de détail de livres (cf. 6511 ou 6591)
- Services de vidéothèques (cf. 9619)

859 Autres services d'enseignement

8591 Autres services d'enseignement

Établissements dont l'activité principale est d'assurer des services annexés non classés ailleurs. Les centres d'orientation scolaire et professionnelle et les établissements qui se consacrent à la recherche pédagogique sont classés ici.

Cette classe comprend:

- Agences de recherches sur l'éducation
- Centres d'enquêtes sur l'éducation
- Centres d'orientation professionnelle et scolaire
- Autres services psychologiques à l'éducation

DIVISION P

Services de santé et services sociaux

GRAND GROUPE 86 Services de santé et services sociaux

Cette classe comprend:

- Soins prolongés pour malades à long terme

861 Centres hospitaliers

Établissements dont l'activité principale est de recevoir des personnes pour fins de prévention, de diagnostic médical, de traitement médical et de réadaptation physique ou mental. Ces établissements hébergent le malade pendant la durée du traitement.

8611 Centres hospitaliers de soins de courte durée

Établissements dont l'activité principale est de fournir des services de chirurgie générale ou spécialisée, de médecine, d'obstétrique, d'anesthésie, de radiologie et certains services de biologie médicale et de pharmacie.

Cette classe comprend:

- Chirurgie générale
- Chirurgie spécialisée et ultra-spécialisée
- Médecine
- Obstétrique
- Pédiatrie
- Psychiatrie
- Rééducation
- Services fournis par les départements de santé communautaire
- Tout autre service relevant d'un centre hospitalier de courte durée.

8613 Centres hospitaliers de soins prolongés pour convalescents

Établissements dont l'activité principale est de fournir des soins prolongés pour convalescents. Ces établissements offrent des services de soins médicaux et de réadaptation fonctionnelle. La moyenne de séjour dans ces établissements est inférieure à trois mois.

Cette classe comprend:

- Réadaptation fonctionnelle
- Soins médicaux pour convalescents

8614 Centres hospitaliers de soins prolongés pour malades à long terme

Établissements dont l'activité principale est de fournir des soins prolongés pour des malades à long terme. Ces malades ont besoin de soins continus pour une période supérieure à trois mois.

862 Centres d'accueil

Établissements où l'on offre des services internes, externes ou à domicile, pour le cas échéant, loger, entretenir, garder sous observation, traiter ou permettre la réintégration sociale des personnes dont l'état, en raison de leur âge ou de leurs déficiences physiques, caractérielles, psychosociales ou familiales, est tel que ces personnes doivent être soignées, gardées en résidence protégée, ou s'il y a lieu, en cure fermée ou traitée à domicile, à l'exclusion d'une pouponnière ou d'une garderie d'enfants, d'une colonie de vacances ou autres installations similaires, ainsi que d'une installation maintenue par une institution religieuse pour y recevoir ses membres ou adhérents.

8621 Centres de transition

Établissements dont l'activité principale est de recevoir des personnes qui, privées de leur milieu familial habituel, doivent recourir provisoirement à une ressource de protection.

Cette classe comprend:

- Services d'hébergement

8622 Centres de réadaptation pour handicapés physiques

Établissements dont l'activité principale est de recevoir des personnes qui, à cause d'inadaptation majeure sur le plan physique, doivent bénéficier de services intensifs de réadaptation pour une période définie.

Cette classe comprend:

- Services de réadaptation pour handicapés auditifs
- Services de réadaptation pour handicapés visuels
- Services de réadaptation pour paraplégiques
- Services de réadaptation pour tous les autres types d'handicaps physiques

8624 Centres de réadaptation pour handicapés mentaux

Établissements dont l'activité principale est de recevoir des personnes qui, à cause d'inadaptation majeure sur le plan intellectuel, doivent bénéficier des services intensifs de réadaptation pour une période définie.

Cette classe comprend:

- Services de réadaptation pour handicapés mentaux

8625 Centres de réadaptation pour mésadaptés sociaux

Établissements dont l'activité principale est de recevoir des personnes qui, à cause d'inadaptation sur le plan psychologique ou social, doivent bénéficier de services de réadaptation ou d'orientation pour une période définie.

Cette classe comprend:

- Services d'hébergement et de réadaptation pour enfants souffrant de troubles affectifs
- Services d'hébergement pour enfants négligés
- Services d'hébergement pour mères célibataires

8626 Centres de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes

Établissements dont l'activité principale est de recevoir des personnes qui, à cause d'inadaptation sur le plan social, laquelle se traduit par un abus d'alcool ou de drogue, doivent bénéficier de services de réadaptation ou d'orientation pour une période définie.

Cette classe comprend:

- Services de réadaptation pour alcooliques
- Services de réadaptation pour toxicomanes

8627 Centres d'hébergement

Établissements dont l'activité principale est de recevoir des personnes qui, en raison d'une diminution de leur autonomie physique ou psychique doivent séjourner en résidence protégée.

Cette classe comprend:

- Hébergement pour personnes âgées

863 Services de soins de santé hors institution

8631 Centres locaux de services communautaires

Établissements autres qu'un cabinet privé de professionnels dont l'activité principale est d'assurer à la communauté des services de prévention et d'actions sanitaires et sociales, notamment en recevant ou visitant les personnes qui requièrent pour elles ou leurs familles des services de santé ou des services courants, en leur prodiguant de tels services, en les conseillant ou, si nécessaire, en les dirigeant vers les établissements les plus aptes à leur venir en aide.

Cette classe comprend:

- Services d'aide sociale
- Services de planification familiale
- Soins médicaux généraux

864 Services sociaux hors institution

Établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des services sociaux pour assurer le bien-être à des particuliers et à des familles dans leur foyer. Dans l'exercice de leurs activités, ces établissements apportent aide et soutien aux individus dans leurs charges quotidiennes.

8641 Garderies pour enfants

Établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des services destinés à satisfaire aux besoins

physiques, sociaux, culturels, émotionnels ou intellectuels d'enfants habituellement d'âge préscolaire. Ces établissements peuvent également subvenir aux besoins d'autres enfants en dehors des heures de classe.

Cette classe comprend:

- Prématernelles
- Services de garde pour enfants d'âge préscolaire

8644 Centres de travail adapté

Établissements dont l'activité principale est de dispenser une formation et de fournir un emploi dans un milieu protégé à des personnes souffrant d'un handicap physique ou mental.

Cette classe comprend:

- Travail pour handicapés physiques ou mentaux

8645 Services de maintien à domicile

Établissements dont l'activité principale est d'aider les particuliers à vivre dans leur foyer en leur dispensant des soins sur le plan physique, en effectuant les travaux ménagers quotidiens comme le nettoyage, la préparation des repas, la lessive, les courses et l'entretien des enfants ou en leur livrant des repas à domicile.

Cette classe comprend:

- Cuisines volantes
- Entretien ménagers

8648 Services d'aide de nature affective ou psychologique

Établissements dont l'activité principale est d'apporter un soutien affectif ou psychologique à des personnes en détresse ou négligées.

Cette classe comprend:

- Services d'aide aux femmes battues
- Services d'aide aux victimes de viol
- Services d'écoute téléphonique
- Services de grands frères ou grandes sœurs
- Services fournis par les maisons de jeunes

8649 Centres de services sociaux

Établissements dont l'activité principale est de fournir des services d'action sociale en recevant ou visitant les personnes qui requièrent pour elles ou leurs familles des services sociaux spécialisés et en offrant aux personnes qui font face à des difficultés d'ordre social l'aide requise pour les secourir, notamment en mettant à leur disposition des services de prévention, de consultation, de traitement psychosocial ou de réadaptation, d'adoption, de placement d'enfants ou de personnes âgées, à l'exclusion toutefois d'un cabinet privé de professionnels.

Cette classe comprend:

- Protection de la jeunesse
- Services d'adoption
- Services de placement pour enfants ou personnes âgées
- Services de régulation des naissances

865 Cabinets privés de médecins, chirurgiens et dentistes

Établissements diplômés dont l'activité principale est l'exercice privé de la médecine et de l'art dentaire, à titre individuel ou collectif.

8651 Cabinets de médecins généralistes

Établissements de médecins diplômés dont l'activité principale est l'exercice privé de la médecine, à titre individuel ou collectif.

Cette classe comprend:

- Médecins généralistes

8652 Cabinets de médecins et de chirurgiens spécialistes

Établissements de médecins et de chirurgiens diplômés dont l'activité principale est l'exercice privé d'une spécialité médicale, à titre individuel ou collectif.

Cette classe comprend:

- Anesthésistes
- Cardiologues
- Chirurgiens
- Gynécologues
- Neurologues
- Obstétriciens
- Oculistes
- Ophthalmologistes
- Orthopédistes
- Pathologistes
- Psychanalystes
- Psychiatres
- Radiologistes

8653 Cabinets de dentistes

Établissements de dentistes diplômés dont l'activité principale est de pratiquer l'art dentaire, à titre individuel ou collectif.

Cette classe comprend:

- Chirurgiens-dentistes
- Dentistes
- Orthodontistes
- Périodontistes
- Spécialistes des services d'hygiène dentaire

Elle ne comprend pas:

- Denturologistes (cf. 8668)

866 Cabinets d'autres praticiens du domaine de la santé

Établissements constitués de professionnels diplômés et autorisés dont l'activité principale consiste à exercer en privé, à titre individuel ou collectif, les professions de chiropraticien, ostéopathe, infirmier, nutritionniste, physiothérapeute, optométriste, podiatre, et à dispenser d'autres services de soins de santé.

8661 Cabinets de chiropraticiens et d'ostéopathe

Établissements de praticiens diplômés et autorisés du domaine de la santé, exerçant à titre privé ou en groupe, et dont l'activité principale consiste à diagnostiquer et à soigner, essentiellement au moyen de techniques de manipulation, les troubles de la structure osseuse, de la structure musculaire et d'autres tissus du corps humain et à soulager les affections dues aux tensions auxquelles est soumis le système nerveux.

Cette classe comprend:

- Chiropraticiens
- Ostéopathes

8662 Cabinets d'infirmiers et d'infirmières

Établissements d'infirmiers, d'infirmières, de garde-malades ou d'aide-infirmiers diplômés et autorisés dont l'activité principale consiste à dispenser des soins à certains malades dans des établissements comme des hôpitaux, des cliniques, des maisons de repos et des installations de soins prolongés, ainsi qu'au domicile des malades.

Cette classe comprend:

- Aide-infirmières
- Garde-malades
- Infirmières et infirmiers

8664 Cabinets de nutritionnistes/diététistes

Établissements de nutritionnistes et de diététistes diplômés et autorisés dont l'activité principale consiste à organiser, à planifier et à appliquer des programmes alimentaires pour assurer une nourriture appropriée et pour lutter contre la maladie.

Cette classe comprend:

- Diététistes
- Nutritionnistes

8665 Cabinets de physiothérapeutes et d'ergothérapeutes

Établissements de physiothérapeutes et d'ergothérapeutes diplômés et autorisés dont l'activité principale consiste à planifier et à appliquer certains programmes de soins thérapeutiques, sur l'ordre d'un médecin, par des méthodes physiques, psychologiques, mécaniques et des méthodes faisant appel à l'enseignement et aux divertissements, afin d'assurer la guérison de personnes souffrant de troubles physiques et mentaux.

Cette classe comprend:

- Ergothérapeutes
- Physiothérapeutes
- Spécialistes en thérapie par le divertissement

8666 Cabinets d'optométristes

Établissements d'optométristes diplômés et autorisés dont l'activité principale consiste à examiner les yeux de leurs clients pour mesurer leur capacité visuelle, à prescrire un traitement, à maintenir, à améliorer et à corriger les capacités visuelles.

Cette classe comprend:

- Optométristes

8667 Cabinets de podiatres

Établissements de podiatres dont l'activité principale consiste à diagnostiquer les troubles, maladies, déficiences ou incapacités du pied, à prescrire et donner les soins nécessaires.

Cette classe comprend:

- Podiatres
- Spécialistes des pieds

8668 Cabinets de denturologistes

Établissements de denturologistes diplômés et autorisés dont l'activité principale consiste à prendre les empreintes et à ajuster pour les clients les dentiers et autres prothèses dentaires.

Cette classe comprend:

- Denturologistes

8669 Cabinets d'autres praticiens du domaine de la santé

Établissements de praticiens diplômés et autorisés dont l'activité principale consiste à dispenser des soins de santé non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Acupuncteurs
- Naturopathes
- Sages-femmes

867 Cabinets de spécialistes du domaine des services sociaux

Établissements de spécialistes diplômés et autorisés du domaine des services sociaux, exerçant à titre privé, et dont l'activité principale consiste à soigner les troubles mentaux et à fournir des services d'orientation et de conseils à des particuliers, à des familles et à des groupes pour les aider à comprendre et à résoudre leurs problèmes d'ordre personnel ou social. Sont compris, les cabinets de psychologues, de travailleurs sociaux et d'autres spécialistes du domaine des services sociaux autorisés à pratiquer aux termes des lois provinciales appropriées ou par une association professionnelle.

8671 Cabinets de psychologues

Établissements de psychologues diplômés et autorisés, exerçant à titre privé, et dont l'activité principale consiste à fournir des services d'orientation et de conseils à des particuliers ou à des groupes dans les écoles, les cliniques, les centres de réinsertion sociale et les entreprises. Les praticiens de ces établissements aident également les particuliers à progresser et à s'adapter de façon plus efficace sur le plan personnel, social, scolaire et professionnel.

Cette classe comprend:

- Psychologues
- Psychothérapeutes

8672 Cabinets de travailleurs sociaux

Établissements de travailleurs sociaux diplômés et autorisés, exerçant à titre privé, et dont l'activité principale consiste à conseiller de manière professionnelle des particuliers, des familles ou des groupes pour les aider à comprendre et à résoudre leurs problèmes d'ordre personnel et social.

Cette classe comprend:

- Travailleurs sociaux

8679 Cabinets d'autres spécialistes du domaine des services sociaux

Établissements de spécialistes du domaine des services sociaux exerçant à titre privé, et dont l'activité principale consiste à dispenser des services de conseils et d'orientation non classés ailleurs.

868 Services connexes aux établissements de santé

Établissements, habituellement connus sous le nom de «laboratoires», dont la conception, le personnel et le matériel spécialisés leur permettent, à titre d'activité principale, de fournir des services d'analyses et de diagnostics à la profession médicale ou à des mala-

des présentant une ordonnance de leur médecin. Sont compris, les laboratoires médicaux, les laboratoires de radiologie, les laboratoires de santé publique, les banques de sang et les autres laboratoires du domaine de la santé. Sont également compris, les services d'ambulance. Les établissements dont l'activité principale est la fabrication de prothèses dentaires et connus sous le nom de «laboratoires dentaires» figurent à la rubrique 3999 — *Autres industries de produits manufacturés.*

8681 Laboratoires médicaux

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des recherches pathologiques en analysant en détail, en évaluant et en examinant des spécimens.

Cette classe comprend:

- Services de bactériologie
- Services de biologie médicale
- Services de médecine légale

8682 Laboratoires radiologiques

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des examens diagnostiques et à soigner les malades au moyen de l'énergie de radiation, de matériel à rayons X ou d'éléments radioactifs.

Cette classe comprend:

- Services médicaux de rayons X
- Soins au moyen de matériel de radiation

8683 Laboratoires médicaux et radiologiques mixtes

Établissements dont l'activité principale consiste à exercer à la fois les tâches de laboratoires médicaux et radiologiques.

Cette classe comprend:

- Services de laboratoires médicaux et radiologiques mixtes

8684 Laboratoires de santé publique

Établissements dont l'activité principale consiste, par l'application de programmes de santé adaptés à l'échelon local, à analyser des spécimens de maladies, à surveiller les risques pour l'environnement, etc.

Cette classe comprend:

- Application de programmes de santé publique
- Contrôle de l'environnement en matière de santé publique

8685 Banques de sang

Établissements dont l'activité principale consiste à faire la collecte et à entreposer du sang et des produits sanguins, à les distribuer aux établissements de soins de santé et aux établissements connexes. Ces établissements pourraient également examiner au moyen de méthodes morphologiques, chimiques et sérologiques, les composants cellulaires et les mécanismes de coagulation du sang, ainsi que le système hématopoïétique. Ces établissements sont en général exploités par la Société canadienne de la Croix-Rouge et ses divisions.

Cette classe comprend:

- Collectes de sang
- Sérologie

- Service d'entreposage du sang
- Service d'hématologie

8686 Autres laboratoires du domaine de la santé

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux de laboratoires reliés au domaine de la santé non classés ailleurs. Sont compris, les centres dont l'activité principale consiste à recueillir des spécimens et à accomplir des travaux de laboratoire de portée limitée.

Cette classe comprend:

- Centres de prélèvements d'échantillons
- Laboratoires d'hygiène, biologie
- Laboratoires d'hygiène, cytologie
- Laboratoires d'hygiène, myologie
- Laboratoires d'hygiène, parasitologie
- Laboratoires d'hygiène, toxicologie

8689 Services d'ambulance

Établissements dont l'activité principale est de fournir du personnel spécialisé et des véhicules conçus et équipés pour effectuer le transport des malades et blessés.

Cette classe comprend:

- Services d'ambulance

869 Associations et organismes des domaines de la santé et des services sociaux

Établissements financés par des dons et des subventions et dont l'activité principale consiste à promouvoir la santé et les services sociaux par le biais de programmes éducatifs, de recherches sur les dangers à la santé, de l'établissement des normes sanitaires, de réalisation cherchant à promouvoir le bien-être social de la population canadienne, etc.

8691 Associations et organismes de promotion des soins de santé et de sécurité publique

Établissements dont l'activité principale consiste à favoriser l'amélioration de la santé de la population dans son ensemble et à promouvoir sa sécurité en formulant des recommandations pour améliorer la santé et atteindre un plus haut niveau de sécurité. Pour ce faire, ces établissements lancent des campagnes d'information relatives à la santé et à la sécurité et prennent des mesures de secours d'urgence.

Cette classe comprend:

- Associations de mesures d'urgence
- Associations de promotion de la sécurité publique
- Associations de promotion de services de soins de santé
- Associations et organismes de promotion de la sécurité publique

8692 Organismes de réglementation en matière de soins de santé

Établissements dont l'activité principale consiste à établir des normes en matière de soins de santé à titre volontaire ou conformément aux exigences légales.

Cette classe comprend:

- Organismes de réglementation en matière de soins de santé

Elle ne comprend pas:

- Associations professionnelles (cf. 9831)

8693 Organismes de recherche sur les soins de santé

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des recherches sur les maladies, les traitements, la distribution des soins de santé, ainsi que sur les dangers pour l'environnement et la santé.

Cette classe comprend:

- Organismes de recherches sur les soins de santé

8694 Organismes de planification et de soutien des services sociaux

Établissements dont l'activité principale vise à améliorer le bien-être de la population canadienne et de certains groupes défavorisés en planifiant des services, en établissant des politiques sociales, en menant des recherches et en présentant des mémoires à l'échelon local.

Cette classe comprend:

- Organismes de planification des services sociaux

8699 Autres associations et organismes des domaines de la santé et des services sociaux

Établissements dont l'activité principale est de promouvoir l'amélioration de la santé et de la sécurité ou des conditions de bien-être, en offrant des services non classés ailleurs.

DIVISION Q

Hébergement et restauration

GRAND GROUPE 91 Hébergement

911 Hôtels, motels et camps pour touristes
Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des hôtels, auberges routières, motels, camps et cabines pour touristes, ainsi que des petits hôtels.

9111 Hôtels et auberges routières
Établissements dont l'activité principale consiste à offrir au grand public pour une courte durée, toute l'année ou en saison, des chambres d'hôtel ou des chambres avec ou sans repas, boissons et services connexes. Sont compris, les établissements de six chambres ou plus, genre d'hôtel ou auberge routière, peu importe la source principale des recettes. Les établissements de moins de six chambres sont classés en fonction de leur source dominante de recettes. L'accès aux chambres d'hôtel se fait uniquement par l'intérieur du bâtiment, tandis que les chambres d'auberge routière comportent deux entrées, l'une à l'intérieur et l'autre à l'extérieur.

Cette classe comprend:

- Auberges de jeunesse
- Auberges routières
- Hôtels

Elle ne comprend pas:

- Hôtels d'appartements (cf. 7511)
- Pensions (cf. 9121)

9112 Motels

Établissements dont l'activité principale consiste à offrir au grand public pour une courte durée, toute l'année ou en saison, des chambres avec repas, boissons et services connexes. Les motels comptant plus de trois chambres figurent à cette rubrique, quelle que soit leur source principale de recettes. L'accès à une chambre de motel se fait uniquement par l'extérieur, et le client peut garer sa voiture devant sa porte ou tout près. Les établissements de moins de trois chambres de type motel sont classés en fonction de leur source principale de revenus. Sont compris également à la présente rubrique, les établissements qui offrent au moins trois chambres du genre motel et moins de six chambres du genre hôtel.

Cette classe comprend:

- Hôtels-motels
- Motels

9113 Camps et cabines pour touristes

Établissements dont l'activité principale consiste à louer pour une courte durée, toute l'année ou en saison, des emplacements dans des camps pour touristes et des cabines pour touristes, avec ou sans repas, boissons et services connexes. Les établissements de ce type qui comptent plus de trois unités figurent à cette rubrique, quelle que soit leur source principale de recettes, mais ceux qui en ont moins de trois sont classés en fonction de leur source dominante de revenus.

Cette classe comprend:

- Cabines pour touristes
- Camps pour touristes

912 Pensions de famille et hôtels privés

9121 Pensions de famille et hôtels privés

Établissements dont l'activité principale consiste à louer des chambres, avec ou sans repas, à des clients ou des membres permanents. La présente rubrique comprend les maisons de chambres et les pensions ouvertes au public, ainsi que les hôtels privés exploités par des associations et réservés à leurs membres.

Cette classe comprend:

- Clubs résidentiels
- Hôtels privés
- Maisons de chambres
- Maisons de rapport
- Pensions
- Pensions de famille privées
- Résidences d'associations d'étudiants

913 Terrains de camping et parcs à roulettes

9131 Terrains de camping et parcs à roulettes

Établissements dont l'activité principale consiste à louer, pour la nuit ou pour une courte durée, des emplacements (avec ou sans les services) pour des roulottes, tentes-roulottes, caravanes motorisées, caravanes ou des tentes.

Cette classe comprend:

- Parcs à roulettes
- Terrains de camping

Elle ne comprend pas:

- Exploitation de terrains comme emplacements permanents pour les roulottes (cf. 7599)

914 Pourvoyeurs de chasse et pêche et camps de vacances

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de camps de chasse et de pêche et de camps de vacances.

9141 Pourvoyeurs de chasse et de pêche

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation commerciale de camps de pêche et de chasse. Certains fournissent le transport aérien, le ravitaillement, les repas, le matériel, les guides et les embarcations motorisées.

Cette classe comprend:

- Pourvoyeurs pour la chasse
- Pourvoyeurs pour la pêche

9149 Camps de vacances

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de camps de sports et de loisirs, autres que les camps de chasse et de pêche.

Cette classe comprend:

- Camps d'équitation
 - Camps de loisirs
 - Camps de nature
 - Camps de nudistes
 - Camps de vacances, filles
 - Camps de vacances, garçons
 - Colonies de vacances
 - Plages privées, exploitation
 - Ranch pour touristes
- Elle ne comprend pas:*
- Camps de chasse ou de pêche (cf. 9141)

GRAND GROUPE 92 Restauration

921 Services de restauration

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des restaurants, à préparer des repas à emporter et à fournir des services de traiteur. Les établissements dont l'activité principale consiste à servir des boissons alcooliques figurent à la rubrique 9221 — *Tavernes, bars et boîtes de nuit*.

9211 Restaurants avec permis d'alcool

Établissements détenant un permis de vente d'alcool et dont l'activité principale consiste à préparer et à servir des repas destinés à être consommés sur place. Certains établissements offrent, comme activité secondaire, un service de livraison de mets à domicile.

Cette classe comprend:

- Cafés-restaurants (avec permis d'alcool)
- Restaurants licenciés détenant un permis
- Salles de réception (avec permis d'alcool)

9212 Restaurants sans permis d'alcool

Établissements ne détenant pas de permis de vente d'alcool et dont l'activité principale consiste à préparer et à servir des repas destinés à être consommés sur

place. Sont compris également à cette rubrique, les restorants et les restaurants où les clients peuvent commander un repas pour être consommé soit à l'intérieur ou à l'extérieur immédiat du restaurant dans des espaces aménagés à ces fins (en saison), soit dans leur voiture ou soit pour être apporté et consommé à la maison. Certains de ces établissements offrent, comme activité secondaire, un service de livraison de mets à domicile.

Cette classe comprend:

- Cafés (sans permis d'alcool)
- Cafés-terrasses (sans permis d'alcool)
- Cafétéria
- Restaurants (sans permis d'alcool)
- Salles de réception (sans permis d'alcool)

9213 Services de mets à emporter

Établissements dont l'activité principale consiste à préparer et à vendre des aliments empaquetés ou emballés destinés à être emportés.

Cette classe comprend:

- Mets chinois, à emporter
 - Pizza, à emporter
 - Poisson frit, à emporter
 - Poulet frit, à emporter
 - Services de mets préparés, à emporter (traiteurs et cantines mobiles non compris)
 - Stands à crème glacée
 - Stands à hot-dog
 - Stands à rafraîchissements
- Elle ne comprend pas:*
- Cantines mobiles (cf. 9214)
 - Traiteurs (cf. 9214)

9214 Traiteurs

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de traiteurs ou à exploiter un service de cantines mobiles, chez des particuliers, dans des locaux loués, des camps, etc.

Cette classe comprend:

- Cantines mobiles
- Traiteurs

9215 Cabanes à sucre

Établissements dont l'activité principale est l'organisation de «parties de sucre» avec ou sans repas. Ces établissements ne possèdent pas d'érablière et doivent acheter leur sirop.

Cette classe comprend:

- Organisation de «parties de sucre» avec ou sans repas
- Elle ne comprend pas:*
- Exploitation d'une érablière (cf. 0164)
 - Fabrication de produits de l'érable à partir d'eau et de sirop achetés (cf. 1099)

922 Tavernes, bars et boîtes de nuit

9221 Tavernes, bars et boîtes de nuit

Établissements dont l'activité principale consiste à vendre des boissons alcooliques destinées à être consommées sur place. À titre d'activité secondaire, certains de ces établissements vendent des aliments.

Cette classe comprend:

- Bars
- Boîtes de nuit
- Brasseries
- Cabarets
- Discothèques
- Pubs
- Salons-bars
- Tavernes

Elle ne comprend pas:

- Les établissements dont l'activité principale consiste à préparer et à servir des repas et qui détiennent des permis de vente de boissons alcooliques (cf. 9211)
- Les tavernes, bars et boîtes de nuit et discothèques qui font partie intégrante d'un hôtel ou d'un établissement d'hébergement (cf. groupe industriel 911)

DIVISION R

Autres services

GRAND GROUPE 96 Services de divertissements et loisirs

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des installations de divertissement ou de loisir.

Cette classe comprend:

- Duplication de bandes magnétoscopiques
- Installations de production de vidéos
- Laboratoires de films
- Laboratoires de sonorisation de films
- Laboratoires de traitement de films
- Montage de films
- Traitement et duplication de films

961 Production et distribution de films et de matériel audio-visuel

Établissements dont l'activité principale est la production et la distribution de films, l'exploitation de laboratoires de films et de matériel visuel, la fourniture de services d'enregistrement du son et d'autres services reliés à la production de films et de matériel audio-visuel.

9614 Services d'enregistrement du son

Établissements dont l'activité principale est l'enregistrement en studio pour des musiciens et d'autres artistes et l'enregistrement de réunions et de conférences.

Cette classe comprend:

- Services d'enregistrement de conférences
- Studios d'enregistrement du son

Elle ne comprend pas:

- Pressage de disques et duplication de bandes enregistrées (cf. 3994)

9611 Production de films et de matériel visuel

Établissements dont l'activité principale est la production de films et de tout genre de matériel visuel.

Cette classe comprend:

- Films d'animation (production)
- Films et vidéos (production)
- Films pour la télévision (production)
- Impresarios pour le cinéma et le vidéo (service)
- Messages publicitaires pour la télévision (production)
- Office national du film
- Services de gestion de locaux et d'installations pour la production de films et de vidéos
- Studios de cinémas

9619 Autres services relatifs aux films et au domaine de l'audio-visuel

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services relatifs aux films et au domaine de l'audio-visuel et qui ne sont pas classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Agences de réservation, films et vidéos
- Cinémathèques
- Vidéothèques

9612 Distribution de films et de matériel visuel

Établissements dont l'activité principale est la location ou la vente de films et de productions visuelles à des cinémas, à des studios de télévision et à des exposants de salons d'exposition.

Cette classe comprend:

- Films et vidéo (distribution)
- Films (location)
- Films (service d'échange)

962 Projection de films cinématographiques

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de salles de cinéma ordinaires, de ciné-parcs, y compris les services de projection non classés ailleurs.

9621 Salles de cinéma ordinaires

Établissements dont l'activité principale est la projection de films cinématographiques de façon régulière.

Cette classe comprend:

- Salles de cinéma commerciales

Elle ne comprend pas:

- Ciné-parcs (cf. 9622)
- Salles qui projettent occasionnellement des films cinématographiques (cf. 9629)

9613 Laboratoires de films et de matériel visuel

Établissements dont l'activité principale est le traitement et la reproduction de films cinématographiques et offrant des facilités pour la production de tous les types de matériel visuel.

9622 Projection de films en extérieur

Établissements couramment connus sous le nom de «ciné-parcs» ou de «cinémas en plein air» dont l'activité principale est la projection de films en extérieur.

Cette classe comprend:

- Cinémas en plein air
- Ciné-parcs

9629 Autres salles de cinéma

Établissements dont l'activité principale est la projection de films cinématographiques non classés ailleurs. Sont compris les établissements dont l'activité principale est la projection de films cinématographiques, sur une base occasionnelle ou itinérante.

Cette classe comprend:

- Films, présentation (*sauf cinémas ordinaires et ciné-parcs*)

963 Théâtres et autres spectacles

Établissements dont l'activité principale est la production, la promotion ou la représentation de pièces de théâtre ou d'autres spectacles sur scène. Sont compris les groupes et les artistes de spectacles indépendants.

9631 Agences de spectacles et artistes

Établissements dont l'activité principale est la promotion, la production et l'exécution «en direct» de pièces de théâtre et de spectacles. Les promoteurs qui doivent assurer la publicité de leurs productions, trouver des salles pour les représentations, vendre des billets, etc., sont inclus à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Acteurs, propre compte
- Agences de production (théâtre)
- Agences de promotion (théâtre)
- Chanteurs, propre compte
- Compagnies d'opéra
- Compagnies de répertoires (théâtre)
- Compagnies de théâtre
- Compagnies itinérantes
- Corps de ballets et autres compagnies de danse
- Exécutants, arts d'exécution, propre compte
- Fanfare ou orchestre
- Groupes de musique pop
- Musiciens, propre compte
- Orchestres
- Spectacles sur scène
- Vocalistes, propre compte

9639 Autres théâtres et spectacles

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services non classés ailleurs dans le domaine du théâtre et des spectacles.

Cette classe comprend:

- Agence de personnel
- Agence de réservations
- Agence de vente de billets
- Costumes pour le théâtre et le spectacle (conception)
- Décors pour le théâtre et le spectacle (conception)

964 Sports commerciaux

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des clubs sportifs professionnels, à se produire à titre sportifs professionnels indépendants, à s'occuper de promotion et d'entraînement d'athlètes et à exploiter toutes sortes de pistes de course.

9641 Clubs sportifs professionnels

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de clubs sportifs professionnels ou semi-professionnels.

Cette classe comprend:

- Clubs de baseball, professionnels et semi-professionnels
- Clubs de football, professionnels et semi-professionnels
- Clubs de hockey, professionnels et semi-professionnels
- Clubs de soccer, professionnels et semi-professionnels
- Clubs professionnels, sports-spectacles
- Clubs semi-professionnels, sports-spectacles

Elle ne comprend pas:

- Athlètes individuels (cf. 9642)
- Promoteurs indépendants (cf. 9642)

9642 Athlètes professionnels et promoteurs indépendants

Particuliers, considérés comme établissements, dont l'activité principale consiste à exercer un sport à titre professionnel ou à assurer la promotion d'événements sportifs professionnels.

Cette classe comprend:

- Athlètes professionnels indépendants
- Boxeurs professionnels
- Golfeurs professionnels
- Joueurs de baseball indépendants
- Joueurs de football indépendants
- Joueurs de hockey indépendants
- Joueurs de soccer indépendants
- Lutteurs indépendants
- Promoteurs de boxe professionnelle
- Promoteurs de lutte
- Promoteurs de manifestations sportives professionnelles
- Skieurs professionnels indépendants
- Sports professionnels, joueurs/athlètes indépendants

9643 Hippodromes

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'hippodromes, l'entraînement des chevaux et l'exploitation d'écuries.

Cette classe comprend:

- Écuries de chevaux de course
- Entraînement de chevaux de course
- Exploitation d'hippodromes
- Jockey-club

9644 Autres champs de course

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de champs de courses non-classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Exploitation de pistes de courses (chevaux non compris)
- Pistes d'accélération
- Pistes de courses automobiles
- Pistes de courses de motocyclettes

965 Clubs sportifs et services de loisir

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de clubs de golf, clubs de curling, installations de ski, services de location de bateaux et ports pour bateaux de plaisance et d'autres clubs sportifs et services de loisir.

9651 Clubs de golf

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de terrains de golf ouverts au grand public ou réservés à leurs membres. À titre d'activités secondaires, ces établissements peuvent aussi gérer des installations de curling, de tennis, de danse, des restaurants, des bars, etc.

Cette classe comprend:

- Exploitation de clubs de golf et «country club»
- Terrains de golf

Elle ne comprend pas:

- Exploitation de terrains d'exercices pour golfeurs ou de golf miniature (cf. 9699)

9652 Clubs de curling

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'installations de curling ouvertes au grand public ou réservées à leurs membres.

Cette classe comprend:

- Clubs de curling
- Installations de curling

9653 Installations de ski

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation et l'entretien de pistes de ski et de remonte-pentes ou de téléskis. D'autres services peuvent aussi être offerts à titre secondaire: vente, location ou réparation d'équipement de ski, restaurants, bars, etc.

Cette classe comprend:

- Centre de ski alpin
- Centre de ski de fond
- Remonte-pentes et téléskis

9654 Location de bateaux et ports de plaisance

Établissements dont l'activité principale est la location de bateaux, de canoes ou de yachts de plaisance et la prestation de divers services aux propriétaires de bateaux de plaisance comme les bassins, les installations de mouillage, l'approvisionnement en combustible, les installations d'entreposage, la réparation et l'entretien des bateaux, les magasins de vivres, etc.

Cette classe comprend:

- Amarrage, bateaux de plaisance, marinas
- Entreposage de bateaux de plaisance
- Location de bateaux à voile
- Location de bateaux de plaisance
- Location de canoes
- Location de planches à voile

- Location de yachts
- Quais, bateaux de plaisance

Elle ne comprend pas:

- Location de bateaux à des fins commerciales (cf. 4549)

9659 Autres clubs sportifs et services de loisirs

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des installations de loisirs non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Clubs d'arts martiaux
- Clubs d'athlétisme
- Clubs de boxe (*sauf boxe professionnelle*)
- Clubs de culture physique (*sauf studios de santé et d'amaigrissement*)
- Clubs de natation
- Clubs de navigation de plaisance
- Clubs de piste et pelouse
- Clubs de squash
- Clubs de tennis
- Clubs de tir à la carabine, au pistolet ou à l'arc
- Clubs de voile

Elle ne comprend pas:

- Aéro-clubs (cf. 4513)
- Centres de conditionnement et les salons d'amaigrissement (cf. 9799)

966 Loteries et jeux de hasard

9661 Loteries et jeux de hasard

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de jeux de hasard, à l'exception de pistes de courses. Sont compris les établissements d'administration publique dont l'activité principale est l'exploitation de loteries et les établissements dont l'activité principale est la vente ou la distribution de billets de loterie.

Cette classe comprend:

- Agence de vente de billets de loterie
- Centre de distribution de billets de loterie
- Loto-Québec
- Loterie
- Organisation de bingo

969 Autres services de divertissements et de loisirs

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de salles de quilles et de salles de billard; de parcs d'attraction, fêtes foraines ou cirques; de salles, studios et écoles de danse; de jeux automatiques; de pistes de patinage à roulettes; de jardins botaniques et zoologiques et d'autres installations de divertissements et de loisirs non classées ailleurs.

9691 Salles de quilles et salles de billard

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de salles de quilles ou de salles de billard. Ce genre d'établissement vend parfois à titre secondaire des repas et des rafraîchissements, loue des souliers de quille, etc.

Cette classe comprend:

- Exploitation de salles de billard
- Exploitation de salles de quilles
- Exploitation mixte de salles de quilles et de billard

9692 Parcs d'attraction, fêtes foraines et cirques

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de parcs d'attraction pouvant comporter des manèges, des jeux et des comptoirs à rafraîchissements ou qui peuvent louer des concessions à d'autres établissements. Sont compris les établissements dont l'activité principale est l'organisation et l'exploitation de fêtes foraines et de cirques.

Cette classe comprend:

- Cirques
- Fêtes foraines
- Parcs d'attraction
- Parcs d'attraction, installation
- Parcs d'attraction, location de concessions

Elle ne comprend pas:

- Exploitation autonome d'appareils de divertissements cédés en concession (cf. 9699)
- Exploitation de jeux automatiques (cf. 9694)

9693 Salles, studios et écoles de danse

Établissements, y compris les écoles, dont l'activité principale consiste à fournir des installations pour la danse.

Cette classe comprend:

- Écoles de danse (*sauf arts d'exécution*)
- Salles de danse
- Studios de danse

Elle ne comprend pas:

- Boîtes de nuit (cf. 9221)
- Enseignement du ballet (cf. 8521)

9694 Jeux automatiques

Établissements dont l'activité principale est de fournir un service récréatif de jeux automatiques, y compris le service et la réparation de tels jeux.

Cette classe comprend:

- Billards électriques
- Billards électriques (location)
- Flipper
- Jeux automatiques
- Juke-box (location)
- Machines à boules (location)
- Salles de jeux automatiques

9695 Pistes de patinage à roulettes

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de pistes de patinage à roulettes. Ces établissements vendent parfois à titre secondaire des rafraîchissements ou des repas, louent des patins, dispensent les services d'un instructeur, etc.

Cette classe comprend:

- Exploitation de pistes de patinage à roulettes

9696 Jardins botaniques et zoologiques

Établissements dont l'activité principale consiste à maintenir des animaux en captivité en vue de les présenter au public ou de réaliser des études scientifiques (ménage-

ries, parcs d'animaux et aquariums) et établissements dont l'activité principale consiste à faire pousser, à étudier et à exposer des plantes et des arbres.

Cette classe comprend:

- Aquariums
- Arboretums
- Jardins botaniques
- Jardins zoologiques
- Ménageries

9697 Centres récréatifs

Établissements dont l'activité principale consiste à offrir une gamme d'activités sportives et de loisirs sous un même toit.

Cette classe comprend:

- Centres de loisirs
- Patros
- Y.M.C.A.
- W.M.C.A.

9699 Autres services de divertissements et de loisirs

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de divertissements non classés ailleurs, comme entre autres les appareils cédés en concession et exploités de manière indépendante dans des foires et des expositions agricoles ou non. Les établissements dont l'activité principale est l'exploitation de foires non commerciales sont compris à la présente rubrique.

Cette classe comprend:

- Centres d'équitation (loisirs et camps non compris)
 - Diseurs de bonne aventure et astrologues
 - Écoles de hockey
 - Écoles d'équitation
 - Entraîneurs, propre compte, tous genres
 - Foires agricoles
 - Musées de cire
 - Piscines
 - Pistes de go-kart
 - Plages
 - Terrains de golf miniature
 - Terrains de tennis
 - Terrains d'exercices pour golfeurs
- Elle ne comprend pas:*
- Foires commerciales (cf. 9999)

GRAND GROUPE 97 Services personnels et domestiques

971 Salons de coiffure et salons de beauté

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des soins de beauté ou fournir des services de coiffure.

9711 Salons de coiffure pour hommes

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de rasage et de coiffure pour hommes

Cette classe comprend:

- Barbiers
- Salons de coiffure pour hommes

- Elle ne comprend pas:
• Écoles de coiffeurs (cf. 8521)

9712 Salons de beauté pour femmes

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de coiffure et de soins de beauté pour femmes.

Cette classe comprend:

- Esthéticienne
- Salons de beauté
- Salons de coiffure pour femmes
- Salons de manucures (femmes seulement)
- Traitements de beauté, visagiste

Elle ne comprend pas:

- Écoles de coiffeurs (cf. 8521)

9713 Salons de coiffure et de beauté, hommes et femmes

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de rasage ou de coiffure pour hommes et des services de coiffure et de soins de beauté pour femmes dans un même local.

Cette classe comprend:

- Salons de coiffure et de beauté
- Salons de coiffure pour hommes et femmes

972 Services de blanchissage et nettoyage à sec

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer la blanchisserie, le nettoyage à sec; l'entretien de vêtements; le nettoyage de tapis; et la fourniture d'uniformes, d'essuie-mains et de linge.

9721 Blanchissage ou nettoyage à sec mécanisés

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation de blanchisseries mécanisées qui procèdent au nettoyage et à la teinture de vêtements et des tissus domestiques.

Cette classe comprend:

- Blanchisseries et nettoyage à sec mécanisés
- Blanchisseries mécanisées (sauf libre-service)
- Établissements de nettoyage à sec (sauf libre-service)

Elle ne comprend pas:

- Établissements dont l'activité principale est la teinture de textiles pour l'industrie (cf. 1992)
- Nettoyage de fourrures (cf. 9792)

9722 Distributeurs ou agents de nettoyeurs à sec

Établissements dont l'activité principale consiste à ramasser les articles à nettoyer et à livrer les articles nettoyés, et qui fonctionnent indépendamment de l'établissement assurant le nettoyage. Ces établissements sont parfois connus sous le nom de «nettoyeurs», mais ils n'exploitent pas d'établissement de nettoyage comme tel. Ils assurent à l'occasion des services de pressage, de réparation ou de transformation des vêtements.

Cette classe comprend:

- Blanchisseries et nettoyage à sec (services de ramassage et de livraison)

9723 Blanchissage ou nettoyage à sec, libre-service

Établissements dont l'activité principale consiste à mettre à la disposition du public des installations de blanchissage ou de nettoyage à sec automatiques fonctionnant au moyen de pièces de monnaie.

Cette classe comprend:

- Blanchisseries automatiques
- Blanchisseries (libre-service)
- Nettoyage à sec automatique
- Nettoyage à sec (libre-service)

9724 Entretien, pressage ou réparation de vêtements

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir aux particuliers des services de pressage, de réparation et d'altération des vêtements.

Cette classe comprend:

- Entretien de vêtements, nettoyage et pressage
- Établissements d'entretien, de pressage et de réparation de vêtements
- Pressage de vêtements
- Réparation de vêtements

Elle ne comprend pas:

- Confection et réparation de vêtements féminins (cf. 9799)
- Tailleurs pour hommes (cf. 6121)

9725 Fourniture de linge

Établissements dont l'activité principale consiste à louer des articles, comme des nappes, des uniformes, des tabliers, des draps, des essuie-mains, des couches, etc., à des établissements commerciaux, des établissements de services ou à des ménages. Certains établissements de fourniture de linge disposent de leurs propres installations de blanchissage mécanisées.

Cette classe comprend:

- Fourniture de linge pour les établissements commerciaux et industriels
- Fourniture de linge pour les ménages
- Services de couches

Elle ne comprend pas:

- Blanchisseries mécanisées (cf. 9721)

9726 Nettoyage de moquettes

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer le nettoyage de moquettes et de mobiliers en tissu.

Cette classe comprend:

- Lavage de moquettes
- Nettoyage de tapis et de mobiliers
- Nettoyage de tapis et de moquettes

Elle ne comprend pas:

- Réparation de moquettes et de tapis (cf. 9949)

9729 Autres services de blanchissage et de nettoyage à sec

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des services de blanchissage, de nettoyage et de pressage non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Lavage
- Nettoyage et mise en forme de chapeaux
- Service de lavage à la main

973 Pompes funèbres

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services funéraires, d'enterrement et de crémation.

9731 Salons funéraires

Établissements dont l'activité principale consiste à préparer le mort pour les obsèques, l'inhumation ou la crémation et à offrir des services funéraires.

Cette classe comprend:

- Coopératives funéraires
- Directeurs de funérailles (service)
- Location de matériel funéraire
- Pompes funèbres (service)
- Salons funéraires
- Thanatopraxie (service)

9732 Cimetière et crématoriums

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des cimetières et des crématoriums

Cette classe comprend:

- Cimetières
- Cimetières, services d'entretien de tombes
- Crématoriums
- Jardins-cimetières

974 Ménages

9741 Ménages

Ménages qui emploient du personnel pour effectuer à l'intérieur ou à l'extérieur du logement des activités ayant trait principalement au fonctionnement de la maison. Les ménages figurant à la présente rubrique emploient par exemple des cuisiniers, des femmes de chambre et des valets, des jardiniers, des gardiens et d'autres personnes chargées de l'entretien.

Cette classe comprend:

- Ménages
- Services domestiques dans les maisons privées

979 Autres services personnels et domestiques

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de cordonnerie; de nettoyage, de réparation et d'entreposage de fourrures; et d'autres services personnels ou domestiques non classés ailleurs.

9791 Cordonneries

Établissements dont l'activité principale consiste à réparer des chaussures. À titre d'activité secondaire, ces établissements peuvent effectuer le cirage de chaussures, l'affûtage de patins et la vente d'accessoires pour chaussures (lacets, cirage, teinture, etc.)

Cette classe comprend:

- Cordonneries
- Réparation de chaussures

Elle ne comprend pas:

- Établissements dont l'activité principale est le cirage de chaussures (cf. 9799)

9792 Nettoyage, réparation et entreposage de fourrures

Établissements dont l'activité principale consiste à nettoyer, à réparer et à entreposer des fourrures.

Cette classe comprend:

- Entreposage de fourrures
- Nettoyage et entreposage de fourrures (pour particuliers seulement)
- Réparation de fourrures

9799 Autres services personnels et domestiques

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services personnels et domestiques non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Agence matrimoniale
 - Bain de vapeur
 - Bain turc
 - Cheveux, traitement par électrolyse
 - Cirage de chaussures
 - Consignes
 - Fabrication de rideaux (*sauf détail*)
 - Guides de chasse et pêche
 - Location de casiers
 - Location de costumes
 - Location de vêtements de cérémonie
 - Masseurs, propre compte
 - Salons de bronzage
 - Services d'achats
 - Services de couture
 - Services de garde de maisons
 - Services de garde d'enfants
 - Services d'hôtesse
 - Studios d'amaigrissement
 - Studios de culture physique
 - Studios de massage
 - Studios de santé
 - Traitement du cuir chevelu
 - Vêtements faits sur mesure pour femmes
- Elle ne comprend pas:*
- Exploitation d'entrepôts frigorifiques (cf. 4791)

GRAND GROUPE 98
Associations

Établissements dont l'activité principale est l'administration d'organisations s'intéressant

aux activités religieuses, commerciales et professionnelles, de syndicats ouvriers, d'organismes politiques et civiques et d'amicales ou à promouvoir les intérêts de leurs membres.

981 Organisations religieuses

9811 Organisations religieuses

Établissements dont l'activité principale consiste à offrir les installations permettant la tenue de services religieux ou à promouvoir des activités religieuses. Les établissements entretenus par des organisations religieuses pour assurer un enseignement, prodiguer des soins de santé, faire oeuvre de charité, éditer des ouvrages et ainsi de suite, figurent à la rubrique appropriée en fonction de l'activité principale qu'ils exercent.

Cette classe comprend:

- Couvent (*sauf écoles*)
- Églises
- Guérisseurs, organismes religieux
- Instituts oecuméniques
- Maisons de retraite, organismes religieux
- Missions, organismes religieux
- Monastères (*sauf écoles*)
- Organismes religieux
- Services missionnaires
- Société biblique
- Synagogues
- Temples, organismes religieux

982 Associations commerciales

9821 Associations commerciales

Établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'associations visant à promouvoir des intérêts commerciaux.

Cette classe comprend:

- Associations commerciales sans but lucratif
- Associations de banques
- Associations de compagnies d'assurance-vie
- Associations de constructeurs
- Associations de courtiers
- Associations de directeurs de funérailles
- Associations de distributeurs d'équipement
- Associations de fabricants de matériel électrique
- Associations de grossistes (fruits)
- Associations de maisons d'entrepôt
- Associations de manufacturiers
- Associations de producteurs
- Associations de producteurs agricoles
- Associations de producteurs miniers
- Associations de restaurateurs
- Associations de transporteurs (fret)
- Associations d'hommes d'affaires, sans but lucratif
- Associations industrielles sans but lucratif
- Chambres de commerce

983 Associations professionnelles

Établissements dont l'activité principale est l'administration d'organisations visant à promouvoir les intérêts des professions qu'elles représentent.

9831 Associations professionnelles du domaine de la santé et des services sociaux

Établissements dont l'activité principale est l'administration d'organisations professionnelles pour médecins, infirmières, travailleurs sociaux et autres travailleurs du secteur de la santé ou des services sociaux et la promotion des intérêts des professions représentées.

Cette classe comprend:

- Associations d'administrateurs d'hôpitaux
- Associations d'ergothérapeutes
- Associations d'infirmiers et d'infirmières
- Associations d'optométristes
- Associations de chiropraticiens
- Associations de dentistes
- Associations de diététistes
- Associations de médecins
- Associations de pharmaciens
- Associations de physiothérapeutes
- Associations de psychologues
- Associations de travailleurs sociaux

9839 Autres associations professionnelles

Établissements dont l'activité principale est l'administration d'organisations professionnelles (*sauf celles du domaine de la santé et des services sociaux*) comme les associations d'ingénieurs, d'avocats, de comptables et la promotion des intérêts des professions représentées.

Cette classe comprend:

- Associations d'administrateurs de personnel
- Associations d'architectes
- Associations d'avocats
- Associations d'ingénieurs
- Associations de comptables de gestion
- Associations de comptables professionnels
- Associations de conseillers en gestion
- Associations professionnelles (*sauf santé et services sociaux*)
- Barreaux

984 Syndicats ouvriers

9841 Syndicats ouvriers

Établissements dont l'activité principale est l'administration d'organisations de travailleurs comme les organisations représentant les différents corps de métiers, les fonctionnaires et les enseignants en vue d'améliorer les conditions de salaire et de travail de leurs membres.

Cette classe comprend:

- Associations ouvrières
- Fédérations de travailleurs, organisation syndicale
- Syndicats
- Syndicats ouvriers
- Unions des travailleurs, organisation syndicale

985 Organisations politiques

9851 Organisations politiques

Établissements dont l'activité principale est l'administration d'organisations visant à promouvoir les intérêts des candidats aux élections fédérales, provinciales ou municipales ou de partis politiques.

Cette classe comprend:

- Associations d'étudiants, parti politique
- Associations de circonscriptions électorales, parti politique
- Associations de comtés, parti politique
- Associations de districts, parti politique
- Organisation politique, fédérale
- Organisation politique, municipale
- Organisation politique, provinciale

986 Organisations civiques et amicales

9861 Organisations civiques et amicales

Établissements dont l'activité principale est l'administration d'organisations visant à promouvoir des activités civiques et des activités amicales.

Cette classe comprend:

- Âge d'or
- Amicale
- Associations/clubs communautaires
- Associations de communautés ethniques
- Associations de propriétaires
- Club Richelieu
- Légion canadienne
- Mouvements de jeunesse
- Organismes sociaux civiques et mutualistes

GRAND GROUPE 99 Autres services

991 Services de location de machines et de matériel

Établissements dont l'activité principale consiste à louer des machines, du matériel, des meubles et des appareils. Les établissements dont l'activité principale concerne le crédit-bail figurent à la rubrique 7124 — Sociétés de crédit-bail; ceux dont l'activité principale est la location d'avions figurent à la rubrique 4522 — Location d'aéronefs.

9911 Location de machines et de matériel industriels

Établissements dont l'activité principale consiste à louer des machines et du matériel lourd pour l'industrie.

Cette classe comprend:

- Machines et matériel agricoles (location)
- Machines et matériel de construction (location sans conducteur)
- Machines et matériel de forage de puits de pétrole (location)
- Machines et matériel de manutention (location sans conducteur)
- Machines et matériel de travail des métaux (location)
- Machines et matériel de travail du bois (location)
- Machines et matériel industriels (location)
- Machines et matériel miniers (location)

Elle ne comprend pas:

- Location avec opérateur de machines et matériel (cf. 4215) pétroliers
- Location de matériel pour champs pétroliers et gisements de gaz naturel (cf. 091)

9912 Location d'appareils audio-visuels

Établissements dont l'activité principale consiste à offrir en location des appareils ou de l'équipement audio-visuel.

Cette classe comprend:

- Matériel audio-visuel (location)
- Matériel de projection (location)
- Matériel de sonorisation (location)
- Systèmes de sonorisation (location)
- Téléviseurs (location)

9913 Location de meubles et de machines de bureau

Établissements dont l'activité principale consiste à offrir en location ou à bail des meubles et machines de bureau.

Cette classe comprend:

- Machines à calculer (location)
- Machines à écrire (location)
- Machines à photocopier (location)
- Machines de bureau (location)
- Meubles de bureau (location)

Elle ne comprend pas:

- Location d'ordinateurs (cf. 7721)

9914 Location d'équipement, de matériel et d'outils

Établissements dont l'activité principale est la location d'équipement et d'outils légers pour l'industrie, la construction et le bricolage.

Cette classe comprend:

- Compresseurs (location)
- Échafaudage tubulaire (location)
- Équipement de cirage de planchers (location)
- Équipement de soudure (location)
- Équipement de jardin (location)
- Générateurs (location)
- Menuiserie (location d'équipement et outils)
- Outils (location)
- Peinture (location d'équipement)
- Perceuses (location)
- Plomberie (location d'équipement et outils)
- Sablage des planchers (location de machines)

9919 Autres services de location diverse

Établissements dont l'activité principale consiste à offrir en location ou à bail du matériel et de l'équipement non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Articles de maison, meubles et appareils ménagers (location)
- Articles de sports et de loisirs (sauf embarcations) (location)
- Équipement commercial (sauf matériel payant) (location)
- Équipement médical (location)
- Équipement thérapeutique (location)
- Exercices physiques (location)
- Matériel photographique (location)
- Porcelaine, verrerie (location)
- Réception, banquet (location d'équipement et de fournitures)
- Toilettes chimiques (location)

992 Services de location d'automobiles et de camions

9921 Services de location d'automobiles et de camions

Établissements dont l'activité principale consiste à offrir en location ou à bail des voitures particulières ou des camions sans chauffeur.

Cette classe comprend:

- Automobiles (location ou location-vente sans conducteur)
 - Camions (location sans conducteur)
- Elle ne comprend pas:*
- Location d'automobiles avec chauffeur (cf. 4589)

993 Photographes

9931 Photographes

Établissements dont l'activité principale est la photographie de portraits et la photographie commerciale.

Cette classe comprend:

- Photographes commerciaux
 - Photographes professionnels, portraits
 - Studios de photographie
- Elle ne comprend pas:*
- Développement de films cinématographiques (cf. 9613)
 - Développement, tirage et agrandissement de films photographiques (cf. 2821)

994 Autres services de réparation

Établissements dont l'activité principale est la réparation de moteurs électriques, le soudage et les autres services de réparation non classés ailleurs.

9941 Réparation de moteurs électriques

Établissements dont l'activité principale est la réparation de petits moteurs électriques, y compris ceux qui se spécialisent dans l'enroulage d'induits.

Cette classe comprend:

- Enroulage d'induits, moteurs électriques
 - Enroulage de bobines, électricité
 - Moteurs électriques, réparation (*sauf industriels*)
 - Petits moteurs électriques, réparation
- Elle ne comprend pas:*
- Remise à neuf de moteurs électriques industriels (cf. 3379)

9942 Soudage

Établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux de réparation par soudage. Dans bien des cas, ces établissements étaient auparavant des forges et certains gardent encore parfois cette appellation.

Cette classe comprend:

- Atelier de soudure
- Brasure (soudure)
- Maréchalerie
- Soudure à l'acétylène

- Soudure électrique (*sauf sur chantiers de construction*)
 - Soudure, réparation
- Elle ne comprend pas:*
- Soudure sur chantiers de construction (cf. 4299)

9949 Autres services de réparation

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de réparation non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Affûtage de coutellerie
- Aiguisage de ciseaux
- Aiguisage de scies
- Aiguisage de tondeuses à gazon
- Armurerie
- Duplication de clés
- Petits moteurs, réparation (*sauf électriques*)
- Réparation de harnais
- Réparation de tapis
- Serrurerie

Elle ne comprend pas:

- Réparation de petits moteurs électriques (cf. 9941)

995 Services relatifs aux bâtiments et aux habitations

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de désinfection et d'extermination, de nettoyage de vitres et de conciergerie et d'autres services relatifs aux bâtiments et aux habitations.

9951 Services de désinfection et d'extermination

Établissements dont l'activité principale est la désinfection des bâtiments ou de logements et l'extermination d'insectes, de rongeurs et autres bestioles.

Cette classe comprend:

- Désinfection de bâtiments et de logements
- Extermination d'animaux nuisibles, bâtiments et logements
- Fumigation, bâtiments et logements
- Services d'extermination, bâtiments et logements

9952 Services de nettoyage de vitres

Établissements dont l'activité principale est le nettoyage des vitres de logements et de bâtiments commerciaux.

Cette classe comprend:

- Lavage de vitres
- Nettoyage de vitres

9953 Services de conciergerie et d'entretien

Établissements dont l'activité principale est le nettoyage et l'entretien d'édifices résidentiels et commerciaux.

Cette classe comprend:

- Conciergerie
- Entretien des bâtiments et de logements, conciergerie
- Service de cirage de planchers

9959 Autres services relatifs aux bâtiments et aux habitations

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir, pour les bâtiments et les habitations, des services spécialisés non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Entretien de fournaies de bâtiments et logements
- Nettoyage de l'extérieur de bâtiments
- Ramonage
- Vaporisation des gazons

996 Services de voyages

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de voyages et de vente de billets et à agir à titre de grossiste en voyages.

9961 Agences de voyages et de vente de billets

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des renseignements sur les voyages, à jouer le rôle d'agents d'organisation de voyages, pour ce qui est de l'hébergement et du transport des voyageurs, ou le rôle d'agences indépendantes d'établissements de transport.

Cette classe comprend:

- Renseignements sur les voyages
- Réservations de chambres pour voyageurs
- Réservations de services de transport pour voyageurs
- Services de voyages
- Voyages de vacances (services)

9962 Grossistes et commerçants en voyages

Établissements dont l'activité principale consiste à organiser et commercialiser des forfaits pour les agences de voyages.

Cette classe comprend:

- Excursions, organisateurs
- Excursions, plans, grossistes
- Excursions, préparation, grossistes
- Voyages de vacances à forfait, grossistes
- Voyages organisés, organisateurs
- Voyages organisés, plans, grossistes

999 Autres services

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des aires et garages de stationnement et à fournir des services non classés ailleurs.

9991 Parcs et garages de stationnement

Établissements dont l'activité principale consiste à exploiter des aires de stationnement et des garages pour le stationnement quotidien d'automobiles.

Cette classe comprend:

- Aires de stationnement (automobile)
- Entreposage (non immobilisé) de véhicules automobiles
- Garages, stationnement d'automobiles
- Véhicules automobiles, aires de stationnement et garages

Elle ne comprend pas:

- Service d'entreposage d'automobile (cf. 4799)

9999 Autres services

Établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services non classés ailleurs.

Cette classe comprend:

- Artistes (peintres), propre compte
- Associations d'automobilistes
- Conférenciers, propre compte
- Coupures de presse, agences
- Encanteurs (vente en gros non compris)
- Foires commerciales
- Pigistes, radio et télévision
- Rédacteurs à la pige
- Sociétés de protection des animaux
- Taxidermistes

Elle ne comprend pas:

- Services d'encanteur sur une base de commerce de gros (cf. Division 1)

Annexe méthodologique

